

Commune d'ARVIEUX

DÉLIBÉRATION N° 2026-07

Séance du lundi 19 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 9
L'an deux mil vingt-six,
Le dix-neuf janvier,
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

Présents : 7
Pouvoir : 2
Votants : 9
Date de la convocation : le 13 janvier 2026.

Présents : Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Marc BLANC, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Jean-Marie REYNIER, Damien PHILIP, Annie COLOMBIER.

Absents excusés : Marc BLANC (donne pouvoir à Christian BLANC), Pascale BURGAT (pouvoir à Annie COLOMBIER).

Secrétaire : Jean-Denis PRAT

Objet : Installation d'un camion pour l'ouverture d'une activité de food truck sur la commune

Monsieur le Maire présente au conseil la demande faite par Madame Fiona CEZARY de pouvoir utiliser divers emplacements appartenant au domaine public, pour une activité de food-truck toute l'année.

Il explique le souhait de Madame Fiona CEZARY, de commencer son activité dès ce printemps. Deux emplacements, sélectionnés par Fiona CEZARY pour leur attractivité, sont présentés. Pour la période estivale : au pied des pistes de ski, côté grand parking, pour être plus proche des places de parking, des jeux pour enfants et des espaces aménagés afin de minimiser le risque lié à la proximité de la route départementale et pour la période hivernale, au pied de pistes de ski, côté piste, proche du passage chaque jour de semaine sauf le lundi.

Après discussions, seul l'emplacement concernant la période estivale est retenu dans l'attente d'autres propositions de la part de Madame Cezary pour la période hivernale.

Le prix d'occupation du domaine public est fixé à 210€/mois.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **Accepte** l'occupation d'un emplacement pour la saison estivale comme convenu en annexe de cette délibération.
- **Précise** que cette utilisation est faite sous convention à l'année, pour un montant fixé de 210 € /mois.
- **Autorise** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Christian BLANC.



Commune d'ARVIEUX

DÉLIBÉRATION N° 2026-06

Séance du lundi 19 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 9
L'an deux mil vingt-six,
Le dix-neuf janvier,
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

Présents : 7
Pouvoir : 2
Votants : 9
Date de la convocation : le 13 janvier 2026.

Présents : Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Marc BLANC, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Jean-Marie REYNIER, Damien PHILIP, Annie COLOMBIER.

Absents excusés : Marc BLANC (donne pouvoir à Christian BLANC), Pascale BURGAT (pouvoir à Annie COLOMBIER).

Secrétaire : Jean-Denis PRAT

Objet : Programme de travaux 2026 par l'ONF

Monsieur le Maire expose le programme de travaux prévu par l'ONF pour l'année 2026 suite à la réunion en date du 15 janvier 2026. Le prévisionnel de l'ONF est revu à la baisse, en effet une partie des travaux proposés sera effectuée par les employés communaux :

Descriptif	Montant retenu € HT
Création de périmètre : peinture de liserés et placards sur le snouvelles parcelles intégrées au régime forestier (11.u, 4.u, 5.u, 9.u,97.u)	5402.92
Assistance administrative et technique à la conduite de dossier de demande de financement : travaux sylvicole de décapage	400.55
Total	5 803.47€

Le montant total des travaux décidé à l'unanimité par le Conseil municipal s'élève à 5 803.47 € HT.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ⇒ **Approuve** ce programme d'actions pour l'année 2026 ;
- ⇒ **Charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents correspondants à cette décision et l'inscription des dépenses au budget ;

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Christian BLANC.

